

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le onze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 octobre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Décision modificative – Budget supplémentaire (D)

Rapporteur : Max GILLES

Afin de procéder à l'inscription des résultats 2010, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 798 518,47 € conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses		
Article	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement 2010 reporté	594.671,81 €
2111	Acquisition de terrains	160.000,00 €
23185	Aménagement Av. Barbusse	304.000,00 €
2313	Travaux de menuiserie Salle des fêtes	21.000,00 €
23127	Travaux écoulement Gitans	- 75.000,00 €
231512	Travaux de voirie	- 206.153,34 €
	TOTAL	798.518,47 €

Section d'investissement - Recettes		
Article	Libellé	Montant
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	532.518,47 €
2111	Acquisition de terrains	66.000,00 €
1323	Subvention Département / Tx Barbusse	200.000,00 €
	TOTAL	798.518,47 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

1.2. Attribution d'une subvention à la commune par la Région d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Conseil Régional, celui-ci lors de sa session du 23 septembre dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier en date du 28 septembre dernier, M. le Sous-Préfet d'Arles nous a informés qu'au titre des dégâts occasionnés par les orages de septembre 2010, la Commune serait destinataire d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Chemin Saint Jean
- Chemin des Arènes
- Bassin de rétention route de Noves

Le montant des travaux retenus étant estimé par les services de l'Etat à 142 779 € sur lesquels une subvention d'un montant de 57 111,60 € soit 40% est accordée à la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec la DDTM pour définir les travaux à réaliser pour la remise en état du bassin de rétention et qu'une réunion est prévue sur place le 14 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement par l'Etat d'une subvention de 40% au titre du FSCT pour la réparation des dégâts causés par les inondations de septembre 2010 et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches.

1.4. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCRAD pour des travaux de voirie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Par courrier en date du 3 août 2011, M. le Président de la CCRAD a informé la Commune de la décision de principe d'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros aux communes via le principe du fonds de concours. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 152 616,00 €.

Le 7 septembre dernier, M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre, La Communauté a accepté ce projet et voté l'attribution de ce fonds de concours.

Pour la bonne forme, il convient de prendre une délibération concordante avec celle prise par le Conseil Communautaire.

M. le Maire expose au Conseil les modalités de répartition de l'enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros affectée aux fonds de concours aux communes :

- Répartition de 15% de l'enveloppe à parts égales entre les communes
- Répartition du reste de l'enveloppe selon les critères de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 152 616 € auprès de la CCRAD, pour le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

1.5. Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune d'Eyragues anime un blog internet auquel est attachée une photothèque hébergée par le site internet "phanfare.com". L'adhésion à ce site internet ne peut être réglée que par carte bancaire.

M. Michel LEYDET a procédé au règlement de cette adhésion par débit de sa carte personnelle le 16 août dernier pour un montant de 99,00 \$.

Cette dépense relevant de l'intérêt local, il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme à M. LEYDET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement des frais engagés par M. LEYDET pour l'adhésion de la Commune au site Internet "Phanfare.com".

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD - Présentation du rapport d'activité 2010 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports sont présentés en séance par M. le Maire et M. DELAIR.

M. le Maire rappelle que les dépôts sauvages font systématiquement l'objet de poursuites et que dans ce cadre plusieurs contrevenants ont été sanctionnés.

M. Michel GAVANON demande à ce que l'utilisation des composteurs individuels soit encouragée afin de diminuer les déchets verts retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Mme Madeleine JULLIAN signale que des dépôts sont effectués aux abords de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de la CCRAD ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2. Prime de fin d'année (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2010 était fixée à 958 € et considérant qu'il n'y a eu au cours de l'année aucune augmentation des salaires, il est proposé de maintenir le montant de la gratification 2011 à 958 €.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Le Conseil Municipal doit approuver le montant de la gratification 2011 à 958 € pour la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la reconduction du montant de la prime de fin d'année fixé à 958 € par agent.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange de terrains – JAUME (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Peupliers" et du futur bassin de rétention des Chênes Verts, un compromis de vente a été conclu avec Madame Suzanne JAUME épouse DURAND.

M. le Maire informe que le compromis signé avec Mme JAUME prévoit une réitération par acte authentique avant le 31 décembre 2011. Ce compromis prévoit la cession par Mme JAUME à la commune de la parcelle cadastrée section BT n° 71 d'une contenance de 01ha 39a 80ca et, en contrepartie, la remise par la Commune d'Eyragues de quatre parcelles d'une contenance totale de 32a 00ca formant quatre lots du lotissement "Les Peupliers" à réaliser par la Commune.

La parcelle BT 71 est estimée à une valeur vénale de 400.000,00 € (soit 28,61 € / m²).

Les quatre lots du lotissement à réaliser sont estimés à une valeur vénale de 100.000,00 € / lot (soit 125,00 € / m²).

L'échange foncier se réalisera donc sans soulte.

Les taxes et frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

Le conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Mme JAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme JAUME tel que présenté et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

3.2. Echange de terrains – SIMIAN (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune et Mme SIMIAN Christelle. Cet échange consiste en la remise par Mme SIMIAN d'une partie de la parcelle cadastrée section BW n°13 pour 1 179 m² moyennant la remise par la commune d'une parcelle de 1 000 m² dans le lotissement "La Fauvette" et la cession d'une partie de la parcelle BW n°109 pour 250 m².

M. le Maire indique que compte tenu du caractère naturel de ce secteur, de sa situation, il souhaite que ceux-ci soient classés en zone ND au POS (inconstructible) afin de préserver ce secteur, lieu de promenade des familles eyraguaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme SIMIAN tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.3. Cession de terrain La Sablière – M. BONAVIDA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BONAVIDA, domicilié à Saint Andiol en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

M. le Maire indique qu'il a reçu des demandes pour les 2 autres parcelles appartenant à la commune et que des visites des lieux ont été programmées avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BONAVIDA au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.4. Lotissement "La Fauvette" – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée pour la réalisation du Lotissement "La Fauvette".

Il est indiqué au Conseil que 4 candidats ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leurs offres et le coût de la prestation.

L'offre retenue après négociations est celle remise par la SCP ARNAL-PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement "La Fauvette" à la SCP ARNAL PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

3.5. Lancement d'une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau d'information vidéo (I)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Conseil est informé que suite à l'orage du 7 août dernier, le Panneau d'information vidéo est hors service. L'assurance de la Commune a été appelée en garantie et un expert a examiné le panneau et a conclu à l'attribution d'une indemnité d'un montant de 20 846,28 € correspondant au coût de remplacement à neuf vétusté déduite.

Une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau sera lancée incessamment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Location biennale des illuminations de Noël conclue avec la société LUMI MAGS pour un montant de 14.492,78 €TTC
- Acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour un montant de 115.573,30 € TTC

5. Divers

Mme Françoise BASNEL indique que la Caisse d'Allocations Familiales demande un engagement du Conseil Municipal en vue de la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles pour les activités de loisirs. Sans cet engagement, la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à instaurer une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation par M. BONAFOS d'un récital de poésie le 28 octobre prochain à 20h30 Salle Baudile Lagnel.

M. le Maire fait état des remerciements de l'association Espoir 13 pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune.

M. le Maire indique que le 15 octobre se tient le congrès départemental des pompiers et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

M. Patrick DELAIR indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'association des commerçants pour les illuminations de Noël des commerces.

M. David MARCEL demande si la société qui fournit la Mairie peut être mise en relation avec les commerçants.

M. DELAIR répond qu'il communiquera les coordonnées de l'entreprise.

Mme Yvette POURTIER fait état de l'opération "Brioche" et remercie les Eyraguais pour leur générosité. Elle indique également que le 15 octobre les participants à l'opération sont invités dans les locaux de l'association la Chrysalide.

Mme Yvette POURTIER donne le compte-rendu de la journée des correspondants défense qui s'est tenue le 4 octobre dernier en sous-préfecture d'Istres.

Mme Yvette POURTIER indique que dans le cadre des journées portes-ouvertes de la SPA de Salon de Provence, on lui a fait part de la problématique des chats errants et d'une demande d'organisation d'une opération de stérilisation des chats errants.

M. le Maire et le Conseil Municipal indiquent être défavorables à l'organisation d'une telle opération et précisent que c'est aux propriétaires de chats de prendre garde à leur divagation ainsi que de prévenir leur prolifération.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil des remerciements reçus de la part de la personne secourue lors de l'été grâce au signalement du service de portage à domicile et remercie cette personne pour le don de 50€ au profit du CCAS.

M. Vincent LESCOT fait part des félicitations des représentants de la Chambre de commerce pour la mise en œuvre de l'opération "Commerces en fêtes" et l'excellence de sa signalétique sur la Commune.

M. Michel GAVANON indique au Conseil que le site Internet a été profondément remanié et complété grâce à l'implication de Mme Aurélie CHOMETTE et propose de faire une présentation du site à destination des élus du Conseil le 8 novembre prochain à 18h30 avant la séance du Conseil.

M. Michel GAVANON indique que les soirées de Noël et des vœux sont en cours de préparation par la commission. Il rappelle que le prochain numéro de l'Eyraguen sortira à la mi-janvier et que des propositions de thèmes et d'articles sont les bienvenues.

M. Michel GAVANON indique que la soirée d'accueil des Nouveaux Eyraguais se tiendra le samedi 12 novembre à 18h30 en Mairie.

Mme Christiane MISTRAL indique que la décoration des balcons de la mairie et du bâtiment Baudile Lagnel est en cours de préparation. Elle indique également que la Commune sera représentée le 28 novembre à l'exposition de Provence Prestige.

M. Marc TROUSSEL indique que dans le cadre de l'organisation du Téléthon prévu le 3 décembre prochain, une réunion sera organisée avec les associations le 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le onze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 octobre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Décision modificative – Budget supplémentaire (D)

Rapporteur : Max GILLES

Afin de procéder à l'inscription des résultats 2010, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 798 518,47 € conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses		
Article	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement 2010 reporté	594.671,81 €
2111	Acquisition de terrains	160.000,00 €
23185	Aménagement Av. Barbusse	304.000,00 €
2313	Travaux de menuiserie Salle des fêtes	21.000,00 €
23127	Travaux écoulement Gitans	- 75.000,00 €
231512	Travaux de voirie	- 206.153,34 €
TOTAL		798.518,47 €

Section d'investissement - Recettes		
Article	Libellé	Montant
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	532.518,47 €
2111	Acquisition de terrains	66.000,00 €
1323	Subvention Département / Tx Barbusse	200.000,00 €
TOTAL		798.518,47 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

1.2. Attribution d'une subvention à la commune par la Région d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Conseil Régional, celui-ci lors de sa session du 23 septembre dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier en date du 28 septembre dernier, M. le Sous-Préfet d'Arles nous a informés qu'au titre des dégâts occasionnés par les orages de septembre 2010, la Commune serait destinataire d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Chemin Saint Jean
- Chemin des Arènes
- Bassin de rétention route de Noves

Le montant des travaux retenus étant estimé par les services de l'Etat à 142 779 € sur lesquels une subvention d'un montant de 57 111,60 € soit 40% est accordée à la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec la DDTM pour définir les travaux à réaliser pour la remise en état du bassin de rétention et qu'une réunion est prévue sur place le 14 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement par l'Etat d'une subvention de 40% au titre du FSCT pour la réparation des dégâts causés par les inondations de septembre 2010 et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches.

1.4. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCRAD pour des travaux de voirie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Par courrier en date du 3 août 2011, M. le Président de la CCRAD a informé la Commune de la décision de principe d'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros aux communes via le principe du fonds de concours. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 152 616,00 €.

Le 7 septembre dernier, M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre, La Communauté a accepté ce projet et voté l'attribution de ce fonds de concours.

Pour la bonne forme, il convient de prendre une délibération concordante avec celle prise par le Conseil Communautaire.

M. le Maire expose au Conseil les modalités de répartition de l'enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros affectée aux fonds de concours aux communes :

- Répartition de 15% de l'enveloppe à parts égales entre les communes
- Répartition du reste de l'enveloppe selon les critères de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 152 616 € auprès de la CCRAD, pour le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

1.5. Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune d'Eyragues anime un blog internet auquel est attachée une photothèque hébergée par le site internet "phanfare.com". L'adhésion à ce site internet ne peut être réglée que par carte bancaire.

M. Michel LEYDET a procédé au règlement de cette adhésion par débit de sa carte personnelle le 16 août dernier pour un montant de 99,00 \$.

Cette dépense relevant de l'intérêt local, il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme à M. LEYDET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement des frais engagés par M. LEYDET pour l'adhésion de la Commune au site Internet "Phanfare.com".

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD - Présentation du rapport d'activité 2010 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports sont présentés en séance par M. le Maire et M. DELAIR.

M. le Maire rappelle que les dépôts sauvages font systématiquement l'objet de poursuites et que dans ce cadre plusieurs contrevenants ont été sanctionnés.

M. Michel GAVANON demande à ce que l'utilisation des composteurs individuels soit encouragée afin de diminuer les déchets verts retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Mme Madeleine JULLIAN signale que des dépôts sont effectués aux abords de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de la CCRAD ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2. Prime de fin d'année (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2010 était fixée à 958 € et considérant qu'il n'y a eu au cours de l'année aucune augmentation des salaires, il est proposé de maintenir le montant de la gratification 2011 à 958 €.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Le Conseil Municipal doit approuver le montant de la gratification 2011 à 958 € pour la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la reconduction du montant de la prime de fin d'année fixé à 958 € par agent.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange de terrains – JAUME (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Peupliers" et du futur bassin de rétention des Chênes Verts, un compromis de vente a été conclu avec Madame Suzanne JAUME épouse DURAND.

M. le Maire informe que le compromis signé avec Mme JAUME prévoit une réitération par acte authentique avant le 31 décembre 2011. Ce compromis prévoit la cession par Mme JAUME à la commune de la parcelle cadastrée section BT n° 71 d'une contenance de 01ha 39a 80ca et, en contrepartie, la remise par la Commune d'Eyragues de quatre parcelles d'une contenance totale de 32a 00ca formant quatre lots du lotissement "Les Peupliers" à réaliser par la Commune.

La parcelle BT 71 est estimée à une valeur vénale de 400.000,00 € (soit 28,61 € / m²).

Les quatre lots du lotissement à réaliser sont estimés à une valeur vénale de 100.000,00 € / lot (soit 125,00 € / m²).

L'échange foncier se réalisera donc sans soulte.

Les taxes et frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

Le conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Mme JAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme JAUME tel que présenté et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

3.2. Echange de terrains – SIMIAN (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune et Mme SIMIAN Christelle. Cet échange consiste en la remise par Mme SIMIAN d'une partie de la parcelle cadastrée section BW n°13 pour 1 179 m² moyennant la remise par la commune d'une parcelle de 1 000 m² dans le lotissement "La Fauvette" et la cession d'une partie de la parcelle BW n°109 pour 250 m².

M. le Maire indique que compte tenu du caractère naturel de ce secteur, de sa situation, il souhaite que ceux-ci soient classés en zone ND au POS (inconstructible) afin de préserver ce secteur, lieu de promenade des familles eyraguaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme SIMIAN tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.3. Cession de terrain La Sablière – M. BONAVIDA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BONAVIDA, domicilié à Saint Andiol en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

M. le Maire indique qu'il a reçu des demandes pour les 2 autres parcelles appartenant à la commune et que des visites des lieux ont été programmées avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BONAVIDA au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.4. Lotissement "La Fauvette" – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée pour la réalisation du Lotissement "La Fauvette".

Il est indiqué au Conseil que 4 candidats ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leurs offres et le coût de la prestation.

L'offre retenue après négociations est celle remise par la SCP ARNAL-PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement "La Fauvette" à la SCP ARNAL PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

3.5. Lancement d'une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau d'information vidéo (I)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Conseil est informé que suite à l'orage du 7 août dernier, le Panneau d'information vidéo est hors service. L'assurance de la Commune a été appelée en garantie et un expert a examiné le panneau et a conclu à l'attribution d'une indemnité d'un montant de 20 846,28 € correspondant au coût de remplacement à neuf vétusté déduite.

Une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau sera lancée incessamment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Location biennale des illuminations de Noël conclue avec la société LUMI MAGS pour un montant de 14.492,78 €TTC
- Acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour un montant de 115.573,30 € TTC

5. Divers

Mme Françoise BASNEL indique que la Caisse d'Allocations Familiales demande un engagement du Conseil Municipal en vue de la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles pour les activités de loisirs. Sans cet engagement, la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à instaurer une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation par M. BONAFOS d'un récital de poésie le 28 octobre prochain à 20h30 Salle Baudile Lagnel.

M. le Maire fait état des remerciements de l'association Espoir 13 pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune.

M. le Maire indique que le 15 octobre se tient le congrès départemental des pompiers et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

M. Patrick DELAIR indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'association des commerçants pour les illuminations de Noël des commerces.

M. David MARCEL demande si la société qui fournit la Mairie peut être mise en relation avec les commerçants.

M. DELAIR répond qu'il communiquera les coordonnées de l'entreprise.

Mme Yvette POURTIER fait état de l'opération "Brioche" et remercie les Eyraguais pour leur générosité. Elle indique également que le 15 octobre les participants à l'opération sont invités dans les locaux de l'association la Chrysalide.

Mme Yvette POURTIER donne le compte-rendu de la journée des correspondants défense qui s'est tenue le 4 octobre dernier en sous-préfecture d'Istres.

Mme Yvette POURTIER indique que dans le cadre des journées portes-ouvertes de la SPA de Salon de Provence, on lui a fait part de la problématique des chats errants et d'une demande d'organisation d'une opération de stérilisation des chats errants.

M. le Maire et le Conseil Municipal indiquent être défavorables à l'organisation d'une telle opération et précisent que c'est aux propriétaires de chats de prendre garde à leur divagation ainsi que de prévenir leur prolifération.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil des remerciements reçus de la part de la personne secourue lors de l'été grâce au signalement du service de portage à domicile et remercie cette personne pour le don de 50€ au profit du CCAS.

M. Vincent LESCOT fait part des félicitations des représentants de la Chambre de commerce pour la mise en œuvre de l'opération "Commerces en fêtes" et l'excellence de sa signalétique sur la Commune.

M. Michel GAVANON indique au Conseil que le site Internet a été profondément remanié et complété grâce à l'implication de Mme Aurélie CHOMETTE et propose de faire une présentation du site à destination des élus du Conseil le 8 novembre prochain à 18h30 avant la séance du Conseil.

M. Michel GAVANON indique que les soirées de Noël et des vœux sont en cours de préparation par la commission. Il rappelle que le prochain numéro de l'Eyraguen sortira à la mi-janvier et que des propositions de thèmes et d'articles sont les bienvenues.

M. Michel GAVANON indique que la soirée d'accueil des Nouveaux Eyraguais se tiendra le samedi 12 novembre à 18h30 en Mairie.

Mme Christiane MISTRAL indique que la décoration des balcons de la mairie et du bâtiment Baudile Lagnel est en cours de préparation. Elle indique également que la Commune sera représentée le 28 novembre à l'exposition de Provence Prestige.

M. Marc TROUSSEL indique que dans le cadre de l'organisation du Téléthon prévu le 3 décembre prochain, une réunion sera organisée avec les associations le 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le onze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 octobre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Décision modificative – Budget supplémentaire (D)

Rapporteur : Max GILLES

Afin de procéder à l'inscription des résultats 2010, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 798 518,47 € conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses		
Article	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement 2010 reporté	594.671,81 €
2111	Acquisition de terrains	160.000,00 €
23185	Aménagement Av. Barbusse	304.000,00 €
2313	Travaux de menuiserie Salle des fêtes	21.000,00 €
23127	Travaux écoulement Gitans	- 75.000,00 €
231512	Travaux de voirie	- 206.153,34 €
TOTAL		798.518,47 €

Section d'investissement - Recettes		
Article	Libellé	Montant
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	532.518,47 €
2111	Acquisition de terrains	66.000,00 €
1323	Subvention Département / Tx Barbusse	200.000,00 €
TOTAL		798.518,47 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

1.2. Attribution d'une subvention à la commune par la Région d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Conseil Régional, celui-ci lors de sa session du 23 septembre dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier en date du 28 septembre dernier, M. le Sous-Préfet d'Arles nous a informés qu'au titre des dégâts occasionnés par les orages de septembre 2010, la Commune serait destinataire d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Chemin Saint Jean
- Chemin des Arènes
- Bassin de rétention route de Noves

Le montant des travaux retenus étant estimé par les services de l'Etat à 142 779 € sur lesquels une subvention d'un montant de 57 111,60 € soit 40% est accordée à la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec la DDTM pour définir les travaux à réaliser pour la remise en état du bassin de rétention et qu'une réunion est prévue sur place le 14 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement par l'Etat d'une subvention de 40% au titre du FSCT pour la réparation des dégâts causés par les inondations de septembre 2010 et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches.

1.4. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCRAD pour des travaux de voirie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Par courrier en date du 3 août 2011, M. le Président de la CCRAD a informé la Commune de la décision de principe d'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros aux communes via le principe du fonds de concours. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 152 616,00 €.

Le 7 septembre dernier, M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre, La Communauté a accepté ce projet et voté l'attribution de ce fonds de concours.

Pour la bonne forme, il convient de prendre une délibération concordante avec celle prise par le Conseil Communautaire.

M. le Maire expose au Conseil les modalités de répartition de l'enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros affectée aux fonds de concours aux communes :

- Répartition de 15% de l'enveloppe à parts égales entre les communes
- Répartition du reste de l'enveloppe selon les critères de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 152 616 € auprès de la CCRAD, pour le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

1.5. Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune d'Eyragues anime un blog internet auquel est attachée une photothèque hébergée par le site internet "phanfare.com". L'adhésion à ce site internet ne peut être réglée que par carte bancaire.

M. Michel LEYDET a procédé au règlement de cette adhésion par débit de sa carte personnelle le 16 août dernier pour un montant de 99,00 \$.

Cette dépense relevant de l'intérêt local, il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme à M. LEYDET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement des frais engagés par M. LEYDET pour l'adhésion de la Commune au site Internet "Phanfare.com".

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD - Présentation du rapport d'activité 2010 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports sont présentés en séance par M. le Maire et M. DELAIR.

M. le Maire rappelle que les dépôts sauvages font systématiquement l'objet de poursuites et que dans ce cadre plusieurs contrevenants ont été sanctionnés.

M. Michel GAVANON demande à ce que l'utilisation des composteurs individuels soit encouragée afin de diminuer les déchets verts retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Mme Madeleine JULLIAN signale que des dépôts sont effectués aux abords de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de la CCRAD ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2. Prime de fin d'année (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2010 était fixée à 958 € et considérant qu'il n'y a eu au cours de l'année aucune augmentation des salaires, il est proposé de maintenir le montant de la gratification 2011 à 958 €.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Le Conseil Municipal doit approuver le montant de la gratification 2011 à 958 € pour la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la reconduction du montant de la prime de fin d'année fixé à 958 € par agent.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange de terrains – JAUME (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Peupliers" et du futur bassin de rétention des Chênes Verts, un compromis de vente a été conclu avec Madame Suzanne JAUME épouse DURAND.

M. le Maire informe que le compromis signé avec Mme JAUME prévoit une réitération par acte authentique avant le 31 décembre 2011. Ce compromis prévoit la cession par Mme JAUME à la commune de la parcelle cadastrée section BT n° 71 d'une contenance de 01ha 39a 80ca et, en contrepartie, la remise par la Commune d'Eyragues de quatre parcelles d'une contenance totale de 32a 00ca formant quatre lots du lotissement "Les Peupliers" à réaliser par la Commune.

La parcelle BT 71 est estimée à une valeur vénale de 400.000,00 € (soit 28,61 € / m²).

Les quatre lots du lotissement à réaliser sont estimés à une valeur vénale de 100.000,00 € / lot (soit 125,00 € / m²).

L'échange foncier se réalisera donc sans soulte.

Les taxes et frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

Le conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Mme JAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme JAUME tel que présenté et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

3.2. Echange de terrains – SIMIAN (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune et Mme SIMIAN Christelle. Cet échange consiste en la remise par Mme SIMIAN d'une partie de la parcelle cadastrée section BW n°13 pour 1 179 m² moyennant la remise par la commune d'une parcelle de 1 000 m² dans le lotissement "La Fauvette" et la cession d'une partie de la parcelle BW n°109 pour 250 m².

M. le Maire indique que compte tenu du caractère naturel de ce secteur, de sa situation, il souhaite que ceux-ci soient classés en zone ND au POS (inconstructible) afin de préserver ce secteur, lieu de promenade des familles eyraguaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme SIMIAN tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.3. Cession de terrain La Sablière – M. BONAVIDA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BONAVIDA, domicilié à Saint Andiol en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

M. le Maire indique qu'il a reçu des demandes pour les 2 autres parcelles appartenant à la commune et que des visites des lieux ont été programmées avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BONAVIDA au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.4. Lotissement "La Fauvette" – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée pour la réalisation du Lotissement "La Fauvette".

Il est indiqué au Conseil que 4 candidats ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leurs offres et le coût de la prestation.

L'offre retenue après négociations est celle remise par la SCP ARNAL-PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement "La Fauvette" à la SCP ARNAL PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

3.5. Lancement d'une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau d'information vidéo (I)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Conseil est informé que suite à l'orage du 7 août dernier, le Panneau d'information vidéo est hors service. L'assurance de la Commune a été appelée en garantie et un expert a examiné le panneau et a conclu à l'attribution d'une indemnité d'un montant de 20 846,28 € correspondant au coût de remplacement à neuf vétusté déduite.

Une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau sera lancée incessamment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Location biennale des illuminations de Noël conclue avec la société LUMI MAGS pour un montant de 14.492,78 €TTC
- Acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour un montant de 115.573,30 € TTC

5. Divers

Mme Françoise BASNEL indique que la Caisse d'Allocations Familiales demande un engagement du Conseil Municipal en vue de la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles pour les activités de loisirs. Sans cet engagement, la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à instaurer une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation par M. BONAFOS d'un récital de poésie le 28 octobre prochain à 20h30 Salle Baudile Lagnel.

M. le Maire fait état des remerciements de l'association Espoir 13 pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune.

M. le Maire indique que le 15 octobre se tient le congrès départemental des pompiers et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

M. Patrick DELAIR indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'association des commerçants pour les illuminations de Noël des commerces.

M. David MARCEL demande si la société qui fournit la Mairie peut être mise en relation avec les commerçants.

M. DELAIR répond qu'il communiquera les coordonnées de l'entreprise.

Mme Yvette POURTIER fait état de l'opération "Brioche" et remercie les Eyraguais pour leur générosité. Elle indique également que le 15 octobre les participants à l'opération sont invités dans les locaux de l'association la Chrysalide.

Mme Yvette POURTIER donne le compte-rendu de la journée des correspondants défense qui s'est tenue le 4 octobre dernier en sous-préfecture d'Istres.

Mme Yvette POURTIER indique que dans le cadre des journées portes-ouvertes de la SPA de Salon de Provence, on lui a fait part de la problématique des chats errants et d'une demande d'organisation d'une opération de stérilisation des chats errants.

M. le Maire et le Conseil Municipal indiquent être défavorables à l'organisation d'une telle opération et précisent que c'est aux propriétaires de chats de prendre garde à leur divagation ainsi que de prévenir leur prolifération.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil des remerciements reçus de la part de la personne secourue lors de l'été grâce au signalement du service de portage à domicile et remercie cette personne pour le don de 50€ au profit du CCAS.

M. Vincent LESCOT fait part des félicitations des représentants de la Chambre de commerce pour la mise en œuvre de l'opération "Commerces en fêtes" et l'excellence de sa signalétique sur la Commune.

M. Michel GAVANON indique au Conseil que le site Internet a été profondément remanié et complété grâce à l'implication de Mme Aurélie CHOMETTE et propose de faire une présentation du site à destination des élus du Conseil le 8 novembre prochain à 18h30 avant la séance du Conseil.

M. Michel GAVANON indique que les soirées de Noël et des vœux sont en cours de préparation par la commission. Il rappelle que le prochain numéro de l'Eyraguen sortira à la mi-janvier et que des propositions de thèmes et d'articles sont les bienvenues.

M. Michel GAVANON indique que la soirée d'accueil des Nouveaux Eyraguais se tiendra le samedi 12 novembre à 18h30 en Mairie.

Mme Christiane MISTRAL indique que la décoration des balcons de la mairie et du bâtiment Baudile Lagnel est en cours de préparation. Elle indique également que la Commune sera représentée le 28 novembre à l'exposition de Provence Prestige.

M. Marc TROUSSEL indique que dans le cadre de l'organisation du Téléthon prévu le 3 décembre prochain, une réunion sera organisée avec les associations le 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le onze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 octobre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Décision modificative – Budget supplémentaire (D)

Rapporteur : Max GILLES

Afin de procéder à l'inscription des résultats 2010, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 798 518,47 € conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses		
Article	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement 2010 reporté	594.671,81 €
2111	Acquisition de terrains	160.000,00 €
23185	Aménagement Av. Barbusse	304.000,00 €
2313	Travaux de menuiserie Salle des fêtes	21.000,00 €
23127	Travaux écoulement Gitans	- 75.000,00 €
231512	Travaux de voirie	- 206.153,34 €
TOTAL		798.518,47 €

Section d'investissement - Recettes		
Article	Libellé	Montant
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	532.518,47 €
2111	Acquisition de terrains	66.000,00 €
1323	Subvention Département / Tx Barbusse	200.000,00 €
TOTAL		798.518,47 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

1.2. Attribution d'une subvention à la commune par la Région d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Conseil Régional, celui-ci lors de sa session du 23 septembre dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier en date du 28 septembre dernier, M. le Sous-Préfet d'Arles nous a informés qu'au titre des dégâts occasionnés par les orages de septembre 2010, la Commune serait destinataire d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Chemin Saint Jean
- Chemin des Arènes
- Bassin de rétention route de Noves

Le montant des travaux retenus étant estimé par les services de l'Etat à 142 779 € sur lesquels une subvention d'un montant de 57 111,60 € soit 40% est accordée à la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec la DDTM pour définir les travaux à réaliser pour la remise en état du bassin de rétention et qu'une réunion est prévue sur place le 14 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement par l'Etat d'une subvention de 40% au titre du FSCT pour la réparation des dégâts causés par les inondations de septembre 2010 et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches.

1.4. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCRAD pour des travaux de voirie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Par courrier en date du 3 août 2011, M. le Président de la CCRAD a informé la Commune de la décision de principe d'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros aux communes via le principe du fonds de concours. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 152 616,00 €.

Le 7 septembre dernier, M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre, La Communauté a accepté ce projet et voté l'attribution de ce fonds de concours.

Pour la bonne forme, il convient de prendre une délibération concordante avec celle prise par le Conseil Communautaire.

M. le Maire expose au Conseil les modalités de répartition de l'enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros affectée aux fonds de concours aux communes :

- Répartition de 15% de l'enveloppe à parts égales entre les communes
- Répartition du reste de l'enveloppe selon les critères de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 152 616 € auprès de la CCRAD, pour le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

1.5. Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune d'Eyragues anime un blog internet auquel est attachée une photothèque hébergée par le site internet "phanfare.com". L'adhésion à ce site internet ne peut être réglée que par carte bancaire.

M. Michel LEYDET a procédé au règlement de cette adhésion par débit de sa carte personnelle le 16 août dernier pour un montant de 99,00 \$.

Cette dépense relevant de l'intérêt local, il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme à M. LEYDET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement des frais engagés par M. LEYDET pour l'adhésion de la Commune au site Internet "Phanfare.com".

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD - Présentation du rapport d'activité 2010 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports sont présentés en séance par M. le Maire et M. DELAIR.

M. le Maire rappelle que les dépôts sauvages font systématiquement l'objet de poursuites et que dans ce cadre plusieurs contrevenants ont été sanctionnés.

M. Michel GAVANON demande à ce que l'utilisation des composteurs individuels soit encouragée afin de diminuer les déchets verts retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Mme Madeleine JULLIAN signale que des dépôts sont effectués aux abords de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de la CCRAD ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2. Prime de fin d'année (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2010 était fixée à 958 € et considérant qu'il n'y a eu au cours de l'année aucune augmentation des salaires, il est proposé de maintenir le montant de la gratification 2011 à 958 €.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Le Conseil Municipal doit approuver le montant de la gratification 2011 à 958 € pour la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la reconduction du montant de la prime de fin d'année fixé à 958 € par agent.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange de terrains – JAUME (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Peupliers" et du futur bassin de rétention des Chênes Verts, un compromis de vente a été conclu avec Madame Suzanne JAUME épouse DURAND.

M. le Maire informe que le compromis signé avec Mme JAUME prévoit une réitération par acte authentique avant le 31 décembre 2011. Ce compromis prévoit la cession par Mme JAUME à la commune de la parcelle cadastrée section BT n° 71 d'une contenance de 01ha 39a 80ca et, en contrepartie, la remise par la Commune d'Eyragues de quatre parcelles d'une contenance totale de 32a 00ca formant quatre lots du lotissement "Les Peupliers" à réaliser par la Commune.

La parcelle BT 71 est estimée à une valeur vénale de 400.000,00 € (soit 28,61 € / m²).

Les quatre lots du lotissement à réaliser sont estimés à une valeur vénale de 100.000,00 € / lot (soit 125,00 € / m²).

L'échange foncier se réalisera donc sans soulte.

Les taxes et frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

Le conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Mme JAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme JAUME tel que présenté et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

3.2. Echange de terrains – SIMIAN (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune et Mme SIMIAN Christelle. Cet échange consiste en la remise par Mme SIMIAN d'une partie de la parcelle cadastrée section BW n°13 pour 1 179 m² moyennant la remise par la commune d'une parcelle de 1 000 m² dans le lotissement "La Fauvette" et la cession d'une partie de la parcelle BW n°109 pour 250 m².

M. le Maire indique que compte tenu du caractère naturel de ce secteur, de sa situation, il souhaite que ceux-ci soient classés en zone ND au POS (inconstructible) afin de préserver ce secteur, lieu de promenade des familles eyraguaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme SIMIAN tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.3. Cession de terrain La Sablière – M. BONAVIDA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BONAVIDA, domicilié à Saint Andiol en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

M. le Maire indique qu'il a reçu des demandes pour les 2 autres parcelles appartenant à la commune et que des visites des lieux ont été programmées avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BONAVIDA au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.4. Lotissement "La Fauvette" – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée pour la réalisation du Lotissement "La Fauvette".

Il est indiqué au Conseil que 4 candidats ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leurs offres et le coût de la prestation.

L'offre retenue après négociations est celle remise par la SCP ARNAL-PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement "La Fauvette" à la SCP ARNAL PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

3.5. Lancement d'une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau d'information vidéo (I)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Conseil est informé que suite à l'orage du 7 août dernier, le Panneau d'information vidéo est hors service. L'assurance de la Commune a été appelée en garantie et un expert a examiné le panneau et a conclu à l'attribution d'une indemnité d'un montant de 20 846,28 € correspondant au coût de remplacement à neuf vétusté déduite.

Une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau sera lancée incessamment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Location biennale des illuminations de Noël conclue avec la société LUMI MAGS pour un montant de 14.492,78 €TTC
- Acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour un montant de 115.573,30 € TTC

5. Divers

Mme Françoise BASNEL indique que la Caisse d'Allocations Familiales demande un engagement du Conseil Municipal en vue de la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles pour les activités de loisirs. Sans cet engagement, la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à instaurer une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation par M. BONAFOS d'un récital de poésie le 28 octobre prochain à 20h30 Salle Baudile Lagnel.

M. le Maire fait état des remerciements de l'association Espoir 13 pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune.

M. le Maire indique que le 15 octobre se tient le congrès départemental des pompiers et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

M. Patrick DELAIR indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'association des commerçants pour les illuminations de Noël des commerces.

M. David MARCEL demande si la société qui fournit la Mairie peut être mise en relation avec les commerçants.

M. DELAIR répond qu'il communiquera les coordonnées de l'entreprise.

Mme Yvette POURTIER fait état de l'opération "Brioche" et remercie les Eyraguais pour leur générosité. Elle indique également que le 15 octobre les participants à l'opération sont invités dans les locaux de l'association la Chrysalide.

Mme Yvette POURTIER donne le compte-rendu de la journée des correspondants défense qui s'est tenue le 4 octobre dernier en sous-préfecture d'Istres.

Mme Yvette POURTIER indique que dans le cadre des journées portes-ouvertes de la SPA de Salon de Provence, on lui a fait part de la problématique des chats errants et d'une demande d'organisation d'une opération de stérilisation des chats errants.

M. le Maire et le Conseil Municipal indiquent être défavorables à l'organisation d'une telle opération et précisent que c'est aux propriétaires de chats de prendre garde à leur divagation ainsi que de prévenir leur prolifération.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil des remerciements reçus de la part de la personne secourue lors de l'été grâce au signalement du service de portage à domicile et remercie cette personne pour le don de 50€ au profit du CCAS.

M. Vincent LESCOT fait part des félicitations des représentants de la Chambre de commerce pour la mise en œuvre de l'opération "Commerces en fêtes" et l'excellence de sa signalétique sur la Commune.

M. Michel GAVANON indique au Conseil que le site Internet a été profondément remanié et complété grâce à l'implication de Mme Aurélie CHOMETTE et propose de faire une présentation du site à destination des élus du Conseil le 8 novembre prochain à 18h30 avant la séance du Conseil.

M. Michel GAVANON indique que les soirées de Noël et des vœux sont en cours de préparation par la commission. Il rappelle que le prochain numéro de l'Eyraguen sortira à la mi-janvier et que des propositions de thèmes et d'articles sont les bienvenues.

M. Michel GAVANON indique que la soirée d'accueil des Nouveaux Eyraguais se tiendra le samedi 12 novembre à 18h30 en Mairie.

Mme Christiane MISTRAL indique que la décoration des balcons de la mairie et du bâtiment Baudile Lagnel est en cours de préparation. Elle indique également que la Commune sera représentée le 28 novembre à l'exposition de Provence Prestige.

M. Marc TROUSSEL indique que dans le cadre de l'organisation du Téléthon prévu le 3 décembre prochain, une réunion sera organisée avec les associations le 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze, le onze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 octobre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières**1.1. Décision modificative – Budget supplémentaire (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Afin de procéder à l'inscription des résultats 2010, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 798 518,47 € conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses		
Article	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement 2010 reporté	594.671,81 €
2111	Acquisition de terrains	160.000,00 €
23185	Aménagement Av. Barbusse	304.000,00 €
2313	Travaux de menuiserie Salle des fêtes	21.000,00 €
23127	Travaux écoulement Gitans	- 75.000,00 €
231512	Travaux de voirie	- 206.153,34 €
TOTAL		798.518,47 €

Section d'investissement - Recettes		
Article	Libellé	Montant
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	532.518,47 €
2111	Acquisition de terrains	66.000,00 €
1323	Subvention Département / Tx Barbusse	200.000,00 €
TOTAL		798.518,47 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

1.2. Attribution d'une subvention à la commune par la Région d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Conseil Régional, celui-ci lors de sa session du 23 septembre dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier en date du 28 septembre dernier, M. le Sous-Préfet d'Arles nous a informés qu'au titre des dégâts occasionnés par les orages de septembre 2010, la Commune serait destinataire d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Chemin Saint Jean
- Chemin des Arènes
- Bassin de rétention route de Noves

Le montant des travaux retenus étant estimé par les services de l'Etat à 142 779 € sur lesquels une subvention d'un montant de 57 111,60 € soit 40% est accordée à la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec la DDTM pour définir les travaux à réaliser pour la remise en état du bassin de rétention et qu'une réunion est prévue sur place le 14 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement par l'Etat d'une subvention de 40% au titre du FSCT pour la réparation des dégâts causés par les inondations de septembre 2010 et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches.

1.4. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCRAD pour des travaux de voirie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Par courrier en date du 3 août 2011, M. le Président de la CCRAD a informé la Commune de la décision de principe d'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros aux communes via le principe du fonds de concours. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 152 616,00 €.

Le 7 septembre dernier, M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre, La Communauté a accepté ce projet et voté l'attribution de ce fonds de concours.

Pour la bonne forme, il convient de prendre une délibération concordante avec celle prise par le Conseil Communautaire.

M. le Maire expose au Conseil les modalités de répartition de l'enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros affectée aux fonds de concours aux communes :

- Répartition de 15% de l'enveloppe à parts égales entre les communes
- Répartition du reste de l'enveloppe selon les critères de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 152 616 € auprès de la CCRAD, pour le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

1.5. Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune d'Eyragues anime un blog internet auquel est attachée une photothèque hébergée par le site internet "phanfare.com". L'adhésion à ce site internet ne peut être réglée que par carte bancaire.

M. Michel LEYDET a procédé au règlement de cette adhésion par débit de sa carte personnelle le 16 août dernier pour un montant de 99,00 \$.

Cette dépense relevant de l'intérêt local, il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme à M. LEYDET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement des frais engagés par M. LEYDET pour l'adhésion de la Commune au site Internet "Phanfare.com".

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD - Présentation du rapport d'activité 2010 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports sont présentés en séance par M. le Maire et M. DELAIR.

M. le Maire rappelle que les dépôts sauvages font systématiquement l'objet de poursuites et que dans ce cadre plusieurs contrevenants ont été sanctionnés.

M. Michel GAVANON demande à ce que l'utilisation des composteurs individuels soit encouragée afin de diminuer les déchets verts retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Mme Madeleine JULLIAN signale que des dépôts sont effectués aux abords de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de la CCRAD ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2. Prime de fin d'année (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2010 était fixée à 958 € et considérant qu'il n'y a eu au cours de l'année aucune augmentation des salaires, il est proposé de maintenir le montant de la gratification 2011 à 958 €.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Le Conseil Municipal doit approuver le montant de la gratification 2011 à 958 € pour la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la reconduction du montant de la prime de fin d'année fixé à 958 € par agent.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange de terrains – JAUME (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Peupliers" et du futur bassin de rétention des Chênes Verts, un compromis de vente a été conclu avec Madame Suzanne JAUME épouse DURAND.

M. le Maire informe que le compromis signé avec Mme JAUME prévoit une réitération par acte authentique avant le 31 décembre 2011. Ce compromis prévoit la cession par Mme JAUME à la commune de la parcelle cadastrée section BT n° 71 d'une contenance de 01ha 39a 80ca et, en contrepartie, la remise par la Commune d'Eyragues de quatre parcelles d'une contenance totale de 32a 00ca formant quatre lots du lotissement "Les Peupliers" à réaliser par la Commune.

La parcelle BT 71 est estimée à une valeur vénale de 400.000,00 € (soit 28,61 € / m²).

Les quatre lots du lotissement à réaliser sont estimés à une valeur vénale de 100.000,00 € / lot (soit 125,00 € / m²).

L'échange foncier se réalisera donc sans soulte.

Les taxes et frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

Le conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Mme JAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme JAUME tel que présenté et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

3.2. Echange de terrains – SIMIAN (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune et Mme SIMIAN Christelle. Cet échange consiste en la remise par Mme SIMIAN d'une partie de la parcelle cadastrée section BW n°13 pour 1 179 m² moyennant la remise par la commune d'une parcelle de 1 000 m² dans le lotissement "La Fauvette" et la cession d'une partie de la parcelle BW n°109 pour 250 m².

M. le Maire indique que compte tenu du caractère naturel de ce secteur, de sa situation, il souhaite que ceux-ci soient classés en zone ND au POS (inconstructible) afin de préserver ce secteur, lieu de promenade des familles eyraguaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme SIMIAN tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.3. Cession de terrain La Sablière – M. BONAVIDA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BONAVIDA, domicilié à Saint Andiol en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

M. le Maire indique qu'il a reçu des demandes pour les 2 autres parcelles appartenant à la commune et que des visites des lieux ont été programmées avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BONAVIDA au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.4. Lotissement "La Fauvette" – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée pour la réalisation du Lotissement "La Fauvette".

Il est indiqué au Conseil que 4 candidats ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leurs offres et le coût de la prestation.

L'offre retenue après négociations est celle remise par la SCP ARNAL-PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement "La Fauvette" à la SCP ARNAL PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

3.5. Lancement d'une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau d'information vidéo (I)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Conseil est informé que suite à l'orage du 7 août dernier, le Panneau d'information vidéo est hors service. L'assurance de la Commune a été appelée en garantie et un expert a examiné le panneau et a conclu à l'attribution d'une indemnité d'un montant de 20 846,28 € correspondant au coût de remplacement à neuf vétusté déduite.

Une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau sera lancée incessamment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Location biennale des illuminations de Noël conclue avec la société LUMI MAGS pour un montant de 14.492,78 €TTC
- Acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour un montant de 115.573,30 € TTC

5. Divers

Mme Françoise BASNEL indique que la Caisse d'Allocations Familiales demande un engagement du Conseil Municipal en vue de la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles pour les activités de loisirs. Sans cet engagement, la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à instaurer une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation par M. BONAFOS d'un récital de poésie le 28 octobre prochain à 20h30 Salle Baudile Lagnel.

M. le Maire fait état des remerciements de l'association Espoir 13 pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune.

M. le Maire indique que le 15 octobre se tient le congrès départemental des pompiers et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

M. Patrick DELAIR indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'association des commerçants pour les illuminations de Noël des commerces.

M. David MARCEL demande si la société qui fournit la Mairie peut être mise en relation avec les commerçants.

M. DELAIR répond qu'il communiquera les coordonnées de l'entreprise.

Mme Yvette POURTIER fait état de l'opération "Brioche" et remercie les Eyraguais pour leur générosité. Elle indique également que le 15 octobre les participants à l'opération sont invités dans les locaux de l'association la Chrysalide.

Mme Yvette POURTIER donne le compte-rendu de la journée des correspondants défense qui s'est tenue le 4 octobre dernier en sous-préfecture d'Istres.

Mme Yvette POURTIER indique que dans le cadre des journées portes-ouvertes de la SPA de Salon de Provence, on lui a fait part de la problématique des chats errants et d'une demande d'organisation d'une opération de stérilisation des chats errants.

M. le Maire et le Conseil Municipal indiquent être défavorables à l'organisation d'une telle opération et précisent que c'est aux propriétaires de chats de prendre garde à leur divagation ainsi que de prévenir leur prolifération.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil des remerciements reçus de la part de la personne secourue lors de l'été grâce au signalement du service de portage à domicile et remercie cette personne pour le don de 50€ au profit du CCAS.

M. Vincent LESCOT fait part des félicitations des représentants de la Chambre de commerce pour la mise en œuvre de l'opération "Commerces en fêtes" et l'excellence de sa signalétique sur la Commune.

M. Michel GAVANON indique au Conseil que le site Internet a été profondément remanié et complété grâce à l'implication de Mme Aurélie CHOMETTE et propose de faire une présentation du site à destination des élus du Conseil le 8 novembre prochain à 18h30 avant la séance du Conseil.

M. Michel GAVANON indique que les soirées de Noël et des vœux sont en cours de préparation par la commission. Il rappelle que le prochain numéro de l'Eyraguen sortira à la mi-janvier et que des propositions de thèmes et d'articles sont les bienvenues.

M. Michel GAVANON indique que la soirée d'accueil des Nouveaux Eyraguais se tiendra le samedi 12 novembre à 18h30 en Mairie.

Mme Christiane MISTRAL indique que la décoration des balcons de la mairie et du bâtiment Baudile Lagnel est en cours de préparation. Elle indique également que la Commune sera représentée le 28 novembre à l'exposition de Provence Prestige.

M. Marc TROUSSEL indique que dans le cadre de l'organisation du Téléthon prévu le 3 décembre prochain, une réunion sera organisée avec les associations le 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le onze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 octobre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Décision modificative – Budget supplémentaire (D)

Rapporteur : Max GILLES

Afin de procéder à l'inscription des résultats 2010, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 798 518,47 € conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses		
Article	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement 2010 reporté	594.671,81 €
2111	Acquisition de terrains	160.000,00 €
23185	Aménagement Av. Barbusse	304.000,00 €
2313	Travaux de menuiserie Salle des fêtes	21.000,00 €
23127	Travaux écoulement Gitans	- 75.000,00 €
231512	Travaux de voirie	- 206.153,34 €
	TOTAL	798.518,47 €

Section d'investissement - Recettes		
Article	Libellé	Montant
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	532.518,47 €
2111	Acquisition de terrains	66.000,00 €
1323	Subvention Département / Tx Barbusse	200.000,00 €
	TOTAL	798.518,47 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

1.2. Attribution d'une subvention à la commune par la Région d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Conseil Régional, celui-ci lors de sa session du 23 septembre dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier en date du 28 septembre dernier, M. le Sous-Préfet d'Arles nous a informés qu'au titre des dégâts occasionnés par les orages de septembre 2010, la Commune serait destinataire d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Chemin Saint Jean
- Chemin des Arènes
- Bassin de rétention route de Noves

Le montant des travaux retenus étant estimé par les services de l'Etat à 142 779 € sur lesquels une subvention d'un montant de 57 111,60 € soit 40% est accordée à la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec la DDTM pour définir les travaux à réaliser pour la remise en état du bassin de rétention et qu'une réunion est prévue sur place le 14 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement par l'Etat d'une subvention de 40% au titre du FSCT pour la réparation des dégâts causés par les inondations de septembre 2010 et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches.

1.4. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCRAD pour des travaux de voirie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Par courrier en date du 3 août 2011, M. le Président de la CCRAD a informé la Commune de la décision de principe d'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros aux communes via le principe du fonds de concours. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 152 616,00 €.

Le 7 septembre dernier, M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre, La Communauté a accepté ce projet et voté l'attribution de ce fonds de concours.

Pour la bonne forme, il convient de prendre une délibération concordante avec celle prise par le Conseil Communautaire.

M. le Maire expose au Conseil les modalités de répartition de l'enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros affectée aux fonds de concours aux communes :

- Répartition de 15% de l'enveloppe à parts égales entre les communes
- Répartition du reste de l'enveloppe selon les critères de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 152 616 € auprès de la CCRAD, pour le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

1.5. Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune d'Eyragues anime un blog internet auquel est attachée une photothèque hébergée par le site internet "phanfare.com". L'adhésion à ce site internet ne peut être réglée que par carte bancaire.

M. Michel LEYDET a procédé au règlement de cette adhésion par débit de sa carte personnelle le 16 août dernier pour un montant de 99,00 \$.

Cette dépense relevant de l'intérêt local, il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme à M. LEYDET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement des frais engagés par M. LEYDET pour l'adhésion de la Commune au site Internet "Phanfare.com".

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD - Présentation du rapport d'activité 2010 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports sont présentés en séance par M. le Maire et M. DELAIR.

M. le Maire rappelle que les dépôts sauvages font systématiquement l'objet de poursuites et que dans ce cadre plusieurs contrevenants ont été sanctionnés.

M. Michel GAVANON demande à ce que l'utilisation des composteurs individuels soit encouragée afin de diminuer les déchets verts retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Mme Madeleine JULLIAN signale que des dépôts sont effectués aux abords de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de la CCRAD ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2. Prime de fin d'année (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2010 était fixée à 958 € et considérant qu'il n'y a eu au cours de l'année aucune augmentation des salaires, il est proposé de maintenir le montant de la gratification 2011 à 958 €.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Le Conseil Municipal doit approuver le montant de la gratification 2011 à 958 € pour la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la reconduction du montant de la prime de fin d'année fixé à 958 € par agent.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange de terrains – JAUME (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Peupliers" et du futur bassin de rétention des Chênes Verts, un compromis de vente a été conclu avec Madame Suzanne JAUME épouse DURAND.

M. le Maire informe que le compromis signé avec Mme JAUME prévoit une réitération par acte authentique avant le 31 décembre 2011. Ce compromis prévoit la cession par Mme JAUME à la commune de la parcelle cadastrée section BT n° 71 d'une contenance de 01ha 39a 80ca et, en contrepartie, la remise par la Commune d'Eyragues de quatre parcelles d'une contenance totale de 32a 00ca formant quatre lots du lotissement "Les Peupliers" à réaliser par la Commune.

La parcelle BT 71 est estimée à une valeur vénale de 400.000,00 € (soit 28,61 € / m²).

Les quatre lots du lotissement à réaliser sont estimés à une valeur vénale de 100.000,00 € / lot (soit 125,00 € / m²).

L'échange foncier se réalisera donc sans soulte.

Les taxes et frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

Le conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Mme JAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme JAUME tel que présenté et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

3.2. Echange de terrains – SIMIAN (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune et Mme SIMIAN Christelle. Cet échange consiste en la remise par Mme SIMIAN d'une partie de la parcelle cadastrée section BW n°13 pour 1 179 m² moyennant la remise par la commune d'une parcelle de 1 000 m² dans le lotissement "La Fauvette" et la cession d'une partie de la parcelle BW n°109 pour 250 m².

M. le Maire indique que compte tenu du caractère naturel de ce secteur, de sa situation, il souhaite que ceux-ci soient classés en zone ND au POS (inconstructible) afin de préserver ce secteur, lieu de promenade des familles eyraguaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme SIMIAN tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.3. Cession de terrain La Sablière – M. BONAVIDA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BONAVIDA, domicilié à Saint Andiol en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

M. le Maire indique qu'il a reçu des demandes pour les 2 autres parcelles appartenant à la commune et que des visites des lieux ont été programmées avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BONAVIDA au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.4. Lotissement "La Fauvette" – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée pour la réalisation du Lotissement "La Fauvette".

Il est indiqué au Conseil que 4 candidats ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leurs offres et le coût de la prestation.

L'offre retenue après négociations est celle remise par la SCP ARNAL-PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement "La Fauvette" à la SCP ARNAL PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

3.5. Lancement d'une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau d'information vidéo (I)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Conseil est informé que suite à l'orage du 7 août dernier, le Panneau d'information vidéo est hors service. L'assurance de la Commune a été appelée en garantie et un expert a examiné le panneau et a conclu à l'attribution d'une indemnité d'un montant de 20 846,28 € correspondant au coût de remplacement à neuf vétusté déduite.

Une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau sera lancée incessamment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Location biennale des illuminations de Noël conclue avec la société LUMI MAGS pour un montant de 14.492,78 €TTC
- Acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour un montant de 115.573,30 € TTC

5. Divers

Mme Françoise BASNEL indique que la Caisse d'Allocations Familiales demande un engagement du Conseil Municipal en vue de la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles pour les activités de loisirs. Sans cet engagement, la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à instaurer une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation par M. BONAFOS d'un récital de poésie le 28 octobre prochain à 20h30 Salle Baudile Lagnel.

M. le Maire fait état des remerciements de l'association Espoir 13 pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune.

M. le Maire indique que le 15 octobre se tient le congrès départemental des pompiers et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

M. Patrick DELAIR indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'association des commerçants pour les illuminations de Noël des commerces.

M. David MARCEL demande si la société qui fournit la Mairie peut être mise en relation avec les commerçants.

M. DELAIR répond qu'il communiquera les coordonnées de l'entreprise.

Mme Yvette POURTIER fait état de l'opération "Brioche" et remercie les Eyraguais pour leur générosité. Elle indique également que le 15 octobre les participants à l'opération sont invités dans les locaux de l'association la Chrysalide.

Mme Yvette POURTIER donne le compte-rendu de la journée des correspondants défense qui s'est tenue le 4 octobre dernier en sous-préfecture d'Istres.

Mme Yvette POURTIER indique que dans le cadre des journées portes-ouvertes de la SPA de Salon de Provence, on lui a fait part de la problématique des chats errants et d'une demande d'organisation d'une opération de stérilisation des chats errants.

M. le Maire et le Conseil Municipal indiquent être défavorables à l'organisation d'une telle opération et précisent que c'est aux propriétaires de chats de prendre garde à leur divagation ainsi que de prévenir leur prolifération.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil des remerciements reçus de la part de la personne secourue lors de l'été grâce au signalement du service de portage à domicile et remercie cette personne pour le don de 50€ au profit du CCAS.

M. Vincent LESCOT fait part des félicitations des représentants de la Chambre de commerce pour la mise en œuvre de l'opération "Commerces en fêtes" et l'excellence de sa signalétique sur la Commune.

M. Michel GAVANON indique au Conseil que le site Internet a été profondément remanié et complété grâce à l'implication de Mme Aurélie CHOMETTE et propose de faire une présentation du site à destination des élus du Conseil le 8 novembre prochain à 18h30 avant la séance du Conseil.

M. Michel GAVANON indique que les soirées de Noël et des vœux sont en cours de préparation par la commission. Il rappelle que le prochain numéro de l'Eyraguen sortira à la mi-janvier et que des propositions de thèmes et d'articles sont les bienvenues.

M. Michel GAVANON indique que la soirée d'accueil des Nouveaux Eyraguais se tiendra le samedi 12 novembre à 18h30 en Mairie.

Mme Christiane MISTRAL indique que la décoration des balcons de la mairie et du bâtiment Baudile Lagnel est en cours de préparation. Elle indique également que la Commune sera représentée le 28 novembre à l'exposition de Provence Prestige.

M. Marc TROUSSEL indique que dans le cadre de l'organisation du Téléthon prévu le 3 décembre prochain, une réunion sera organisée avec les associations le 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze, le onze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 octobre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières**1.1. Décision modificative – Budget supplémentaire (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Afin de procéder à l'inscription des résultats 2010, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 798 518,47 € conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses		
Article	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement 2010 reporté	594.671,81 €
2111	Acquisition de terrains	160.000,00 €
23185	Aménagement Av. Barbusse	304.000,00 €
2313	Travaux de menuiserie Salle des fêtes	21.000,00 €
23127	Travaux écoulement Gitans	- 75.000,00 €
231512	Travaux de voirie	- 206.153,34 €
TOTAL		798.518,47 €

Section d'investissement - Recettes		
Article	Libellé	Montant
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	532.518,47 €
2111	Acquisition de terrains	66.000,00 €
1323	Subvention Département / Tx Barbusse	200.000,00 €
TOTAL		798.518,47 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

1.2. Attribution d'une subvention à la commune par la Région d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Conseil Régional, celui-ci lors de sa session du 23 septembre dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier en date du 28 septembre dernier, M. le Sous-Préfet d'Arles nous a informés qu'au titre des dégâts occasionnés par les orages de septembre 2010, la Commune serait destinataire d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Chemin Saint Jean
- Chemin des Arènes
- Bassin de rétention route de Noves

Le montant des travaux retenus étant estimé par les services de l'Etat à 142 779 € sur lesquels une subvention d'un montant de 57 111,60 € soit 40% est accordée à la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec la DDTM pour définir les travaux à réaliser pour la remise en état du bassin de rétention et qu'une réunion est prévue sur place le 14 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement par l'Etat d'une subvention de 40% au titre du FSCT pour la réparation des dégâts causés par les inondations de septembre 2010 et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches.

1.4. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCRAD pour des travaux de voirie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Par courrier en date du 3 août 2011, M. le Président de la CCRAD a informé la Commune de la décision de principe d'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros aux communes via le principe du fonds de concours. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 152 616,00 €.

Le 7 septembre dernier, M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre, La Communauté a accepté ce projet et voté l'attribution de ce fonds de concours.

Pour la bonne forme, il convient de prendre une délibération concordante avec celle prise par le Conseil Communautaire.

M. le Maire expose au Conseil les modalités de répartition de l'enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros affectée aux fonds de concours aux communes :

- Répartition de 15% de l'enveloppe à parts égales entre les communes
- Répartition du reste de l'enveloppe selon les critères de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 152 616 € auprès de la CCRAD, pour le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

1.5. Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune d'Eyragues anime un blog internet auquel est attachée une photothèque hébergée par le site internet "phanfare.com". L'adhésion à ce site internet ne peut être réglée que par carte bancaire.

M. Michel LEYDET a procédé au règlement de cette adhésion par débit de sa carte personnelle le 16 août dernier pour un montant de 99,00 \$.

Cette dépense relevant de l'intérêt local, il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme à M. LEYDET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement des frais engagés par M. LEYDET pour l'adhésion de la Commune au site Internet "Phanfare.com".

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD - Présentation du rapport d'activité 2010 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports sont présentés en séance par M. le Maire et M. DELAIR.

M. le Maire rappelle que les dépôts sauvages font systématiquement l'objet de poursuites et que dans ce cadre plusieurs contrevenants ont été sanctionnés.

M. Michel GAVANON demande à ce que l'utilisation des composteurs individuels soit encouragée afin de diminuer les déchets verts retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Mme Madeleine JULLIAN signale que des dépôts sont effectués aux abords de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de la CCRAD ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2. Prime de fin d'année (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2010 était fixée à 958 € et considérant qu'il n'y a eu au cours de l'année aucune augmentation des salaires, il est proposé de maintenir le montant de la gratification 2011 à 958 €.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Le Conseil Municipal doit approuver le montant de la gratification 2011 à 958 € pour la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la reconduction du montant de la prime de fin d'année fixé à 958 € par agent.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange de terrains – JAUME (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Peupliers" et du futur bassin de rétention des Chênes Verts, un compromis de vente a été conclu avec Madame Suzanne JAUME épouse DURAND.

M. le Maire informe que le compromis signé avec Mme JAUME prévoit une réitération par acte authentique avant le 31 décembre 2011. Ce compromis prévoit la cession par Mme JAUME à la commune de la parcelle cadastrée section BT n° 71 d'une contenance de 01ha 39a 80ca et, en contrepartie, la remise par la Commune d'Eyragues de quatre parcelles d'une contenance totale de 32a 00ca formant quatre lots du lotissement "Les Peupliers" à réaliser par la Commune.

La parcelle BT 71 est estimée à une valeur vénale de 400.000,00 € (soit 28,61 € / m²).

Les quatre lots du lotissement à réaliser sont estimés à une valeur vénale de 100.000,00 € / lot (soit 125,00 € / m²).

L'échange foncier se réalisera donc sans soulte.

Les taxes et frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

Le conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Mme JAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme JAUME tel que présenté et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

3.2. Echange de terrains – SIMIAN (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune et Mme SIMIAN Christelle. Cet échange consiste en la remise par Mme SIMIAN d'une partie de la parcelle cadastrée section BW n°13 pour 1 179 m² moyennant la remise par la commune d'une parcelle de 1 000 m² dans le lotissement "La Fauvette" et la cession d'une partie de la parcelle BW n°109 pour 250 m².

M. le Maire indique que compte tenu du caractère naturel de ce secteur, de sa situation, il souhaite que ceux-ci soient classés en zone ND au POS (inconstructible) afin de préserver ce secteur, lieu de promenade des familles eyraguaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme SIMIAN tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.3. Cession de terrain La Sablière – M. BONAVIDA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BONAVIDA, domicilié à Saint Andiol en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

M. le Maire indique qu'il a reçu des demandes pour les 2 autres parcelles appartenant à la commune et que des visites des lieux ont été programmées avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BONAVIDA au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.4. Lotissement "La Fauvette" – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée pour la réalisation du Lotissement "La Fauvette".

Il est indiqué au Conseil que 4 candidats ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leurs offres et le coût de la prestation.

L'offre retenue après négociations est celle remise par la SCP ARNAL-PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement "La Fauvette" à la SCP ARNAL PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

3.5. Lancement d'une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau d'information vidéo (I)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Conseil est informé que suite à l'orage du 7 août dernier, le Panneau d'information vidéo est hors service. L'assurance de la Commune a été appelée en garantie et un expert a examiné le panneau et a conclu à l'attribution d'une indemnité d'un montant de 20 846,28 € correspondant au coût de remplacement à neuf vétusté déduite.

Une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau sera lancée incessamment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Location biennale des illuminations de Noël conclue avec la société LUMI MAGS pour un montant de 14.492,78 €TTC
- Acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour un montant de 115.573,30 € TTC

5. Divers

Mme Françoise BASNEL indique que la Caisse d'Allocations Familiales demande un engagement du Conseil Municipal en vue de la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles pour les activités de loisirs. Sans cet engagement, la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à instaurer une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation par M. BONAFOS d'un récital de poésie le 28 octobre prochain à 20h30 Salle Baudile Lagnel.

M. le Maire fait état des remerciements de l'association Espoir 13 pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune.

M. le Maire indique que le 15 octobre se tient le congrès départemental des pompiers et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

M. Patrick DELAIR indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'association des commerçants pour les illuminations de Noël des commerces.

M. David MARCEL demande si la société qui fournit la Mairie peut être mise en relation avec les commerçants.

M. DELAIR répond qu'il communiquera les coordonnées de l'entreprise.

Mme Yvette POURTIER fait état de l'opération "Brioche" et remercie les Eyraguais pour leur générosité. Elle indique également que le 15 octobre les participants à l'opération sont invités dans les locaux de l'association la Chrysalide.

Mme Yvette POURTIER donne le compte-rendu de la journée des correspondants défense qui s'est tenue le 4 octobre dernier en sous-préfecture d'Istres.

Mme Yvette POURTIER indique que dans le cadre des journées portes-ouvertes de la SPA de Salon de Provence, on lui a fait part de la problématique des chats errants et d'une demande d'organisation d'une opération de stérilisation des chats errants.

M. le Maire et le Conseil Municipal indiquent être défavorables à l'organisation d'une telle opération et précisent que c'est aux propriétaires de chats de prendre garde à leur divagation ainsi que de prévenir leur prolifération.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil des remerciements reçus de la part de la personne secourue lors de l'été grâce au signalement du service de portage à domicile et remercie cette personne pour le don de 50€ au profit du CCAS.

M. Vincent LESCOT fait part des félicitations des représentants de la Chambre de commerce pour la mise en œuvre de l'opération "Commerces en fêtes" et l'excellence de sa signalétique sur la Commune.

M. Michel GAVANON indique au Conseil que le site Internet a été profondément remanié et complété grâce à l'implication de Mme Aurélie CHOMETTE et propose de faire une présentation du site à destination des élus du Conseil le 8 novembre prochain à 18h30 avant la séance du Conseil.

M. Michel GAVANON indique que les soirées de Noël et des vœux sont en cours de préparation par la commission. Il rappelle que le prochain numéro de l'Eyraguen sortira à la mi-janvier et que des propositions de thèmes et d'articles sont les bienvenues.

M. Michel GAVANON indique que la soirée d'accueil des Nouveaux Eyraguais se tiendra le samedi 12 novembre à 18h30 en Mairie.

Mme Christiane MISTRAL indique que la décoration des balcons de la mairie et du bâtiment Baudile Lagnel est en cours de préparation. Elle indique également que la Commune sera représentée le 28 novembre à l'exposition de Provence Prestige.

M. Marc TROUSSEL indique que dans le cadre de l'organisation du Téléthon prévu le 3 décembre prochain, une réunion sera organisée avec les associations le 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze, le onze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 octobre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières**1.1. Décision modificative – Budget supplémentaire (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Afin de procéder à l'inscription des résultats 2010, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 798 518,47 € conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses		
Article	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement 2010 reporté	594.671,81 €
2111	Acquisition de terrains	160.000,00 €
23185	Aménagement Av. Barbusse	304.000,00 €
2313	Travaux de menuiserie Salle des fêtes	21.000,00 €
23127	Travaux écoulement Gitans	- 75.000,00 €
231512	Travaux de voirie	- 206.153,34 €
TOTAL		798.518,47 €

Section d'investissement - Recettes		
Article	Libellé	Montant
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	532.518,47 €
2111	Acquisition de terrains	66.000,00 €
1323	Subvention Département / Tx Barbusse	200.000,00 €
TOTAL		798.518,47 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

1.2. Attribution d'une subvention à la commune par la Région d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Conseil Régional, celui-ci lors de sa session du 23 septembre dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier en date du 28 septembre dernier, M. le Sous-Préfet d'Arles nous a informés qu'au titre des dégâts occasionnés par les orages de septembre 2010, la Commune serait destinataire d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Chemin Saint Jean
- Chemin des Arènes
- Bassin de rétention route de Noves

Le montant des travaux retenus étant estimé par les services de l'Etat à 142 779 € sur lesquels une subvention d'un montant de 57 111,60 € soit 40% est accordée à la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec la DDTM pour définir les travaux à réaliser pour la remise en état du bassin de rétention et qu'une réunion est prévue sur place le 14 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement par l'Etat d'une subvention de 40% au titre du FSCT pour la réparation des dégâts causés par les inondations de septembre 2010 et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches.

1.4. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCRAD pour des travaux de voirie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Par courrier en date du 3 août 2011, M. le Président de la CCRAD a informé la Commune de la décision de principe d'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros aux communes via le principe du fonds de concours. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 152 616,00 €.

Le 7 septembre dernier, M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre, La Communauté a accepté ce projet et voté l'attribution de ce fonds de concours.

Pour la bonne forme, il convient de prendre une délibération concordante avec celle prise par le Conseil Communautaire.

M. le Maire expose au Conseil les modalités de répartition de l'enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros affectée aux fonds de concours aux communes :

- Répartition de 15% de l'enveloppe à parts égales entre les communes
- Répartition du reste de l'enveloppe selon les critères de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 152 616 € auprès de la CCRAD, pour le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

1.5. Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune d'Eyragues anime un blog internet auquel est attachée une photothèque hébergée par le site internet "phanfare.com". L'adhésion à ce site internet ne peut être réglée que par carte bancaire.

M. Michel LEYDET a procédé au règlement de cette adhésion par débit de sa carte personnelle le 16 août dernier pour un montant de 99,00 \$.

Cette dépense relevant de l'intérêt local, il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme à M. LEYDET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement des frais engagés par M. LEYDET pour l'adhésion de la Commune au site Internet "Phanfare.com".

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD - Présentation du rapport d'activité 2010 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports sont présentés en séance par M. le Maire et M. DELAIR.

M. le Maire rappelle que les dépôts sauvages font systématiquement l'objet de poursuites et que dans ce cadre plusieurs contrevenants ont été sanctionnés.

M. Michel GAVANON demande à ce que l'utilisation des composteurs individuels soit encouragée afin de diminuer les déchets verts retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Mme Madeleine JULLIAN signale que des dépôts sont effectués aux abords de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de la CCRAD ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2. Prime de fin d'année (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2010 était fixée à 958 € et considérant qu'il n'y a eu au cours de l'année aucune augmentation des salaires, il est proposé de maintenir le montant de la gratification 2011 à 958 €.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Le Conseil Municipal doit approuver le montant de la gratification 2011 à 958 € pour la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la reconduction du montant de la prime de fin d'année fixé à 958 € par agent.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange de terrains – JAUME (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Peupliers" et du futur bassin de rétention des Chênes Verts, un compromis de vente a été conclu avec Madame Suzanne JAUME épouse DURAND.

M. le Maire informe que le compromis signé avec Mme JAUME prévoit une réitération par acte authentique avant le 31 décembre 2011. Ce compromis prévoit la cession par Mme JAUME à la commune de la parcelle cadastrée section BT n° 71 d'une contenance de 01ha 39a 80ca et, en contrepartie, la remise par la Commune d'Eyragues de quatre parcelles d'une contenance totale de 32a 00ca formant quatre lots du lotissement "Les Peupliers" à réaliser par la Commune.

La parcelle BT 71 est estimée à une valeur vénale de 400.000,00 € (soit 28,61 € / m²).

Les quatre lots du lotissement à réaliser sont estimés à une valeur vénale de 100.000,00 € / lot (soit 125,00 € / m²).

L'échange foncier se réalisera donc sans soulte.

Les taxes et frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

Le conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Mme JAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme JAUME tel que présenté et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

3.2. Echange de terrains – SIMIAN (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune et Mme SIMIAN Christelle. Cet échange consiste en la remise par Mme SIMIAN d'une partie de la parcelle cadastrée section BW n°13 pour 1 179 m² moyennant la remise par la commune d'une parcelle de 1 000 m² dans le lotissement "La Fauvette" et la cession d'une partie de la parcelle BW n°109 pour 250 m².

M. le Maire indique que compte tenu du caractère naturel de ce secteur, de sa situation, il souhaite que ceux-ci soient classés en zone ND au POS (inconstructible) afin de préserver ce secteur, lieu de promenade des familles eyraguaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme SIMIAN tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.3. Cession de terrain La Sablière – M. BONAVIDA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BONAVIDA, domicilié à Saint Andiol en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

M. le Maire indique qu'il a reçu des demandes pour les 2 autres parcelles appartenant à la commune et que des visites des lieux ont été programmées avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BONAVIDA au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.4. Lotissement "La Fauvette" – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée pour la réalisation du Lotissement "La Fauvette".

Il est indiqué au Conseil que 4 candidats ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leurs offres et le coût de la prestation.

L'offre retenue après négociations est celle remise par la SCP ARNAL-PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement "La Fauvette" à la SCP ARNAL PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

3.5. Lancement d'une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau d'information vidéo (I)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Conseil est informé que suite à l'orage du 7 août dernier, le Panneau d'information vidéo est hors service. L'assurance de la Commune a été appelée en garantie et un expert a examiné le panneau et a conclu à l'attribution d'une indemnité d'un montant de 20 846,28 € correspondant au coût de remplacement à neuf vétusté déduite.

Une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau sera lancée incessamment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Location biennale des illuminations de Noël conclue avec la société LUMI MAGS pour un montant de 14.492,78 €TTC
- Acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour un montant de 115.573,30 € TTC

5. Divers

Mme Françoise BASNEL indique que la Caisse d'Allocations Familiales demande un engagement du Conseil Municipal en vue de la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles pour les activités de loisirs. Sans cet engagement, la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à instaurer une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation par M. BONAFOS d'un récital de poésie le 28 octobre prochain à 20h30 Salle Baudile Lagnel.

M. le Maire fait état des remerciements de l'association Espoir 13 pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune.

M. le Maire indique que le 15 octobre se tient le congrès départemental des pompiers et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

M. Patrick DELAIR indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'association des commerçants pour les illuminations de Noël des commerces.

M. David MARCEL demande si la société qui fournit la Mairie peut être mise en relation avec les commerçants.

M. DELAIR répond qu'il communiquera les coordonnées de l'entreprise.

Mme Yvette POURTIER fait état de l'opération "Brioche" et remercie les Eyraguais pour leur générosité. Elle indique également que le 15 octobre les participants à l'opération sont invités dans les locaux de l'association la Chrysalide.

Mme Yvette POURTIER donne le compte-rendu de la journée des correspondants défense qui s'est tenue le 4 octobre dernier en sous-préfecture d'Istres.

Mme Yvette POURTIER indique que dans le cadre des journées portes-ouvertes de la SPA de Salon de Provence, on lui a fait part de la problématique des chats errants et d'une demande d'organisation d'une opération de stérilisation des chats errants.

M. le Maire et le Conseil Municipal indiquent être défavorables à l'organisation d'une telle opération et précisent que c'est aux propriétaires de chats de prendre garde à leur divagation ainsi que de prévenir leur prolifération.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil des remerciements reçus de la part de la personne secourue lors de l'été grâce au signalement du service de portage à domicile et remercie cette personne pour le don de 50€ au profit du CCAS.

M. Vincent LESCOT fait part des félicitations des représentants de la Chambre de commerce pour la mise en œuvre de l'opération "Commerces en fêtes" et l'excellence de sa signalétique sur la Commune.

M. Michel GAVANON indique au Conseil que le site Internet a été profondément remanié et complété grâce à l'implication de Mme Aurélie CHOMETTE et propose de faire une présentation du site à destination des élus du Conseil le 8 novembre prochain à 18h30 avant la séance du Conseil.

M. Michel GAVANON indique que les soirées de Noël et des vœux sont en cours de préparation par la commission. Il rappelle que le prochain numéro de l'Eyraguen sortira à la mi-janvier et que des propositions de thèmes et d'articles sont les bienvenues.

M. Michel GAVANON indique que la soirée d'accueil des Nouveaux Eyraguais se tiendra le samedi 12 novembre à 18h30 en Mairie.

Mme Christiane MISTRAL indique que la décoration des balcons de la mairie et du bâtiment Baudile Lagnel est en cours de préparation. Elle indique également que la Commune sera représentée le 28 novembre à l'exposition de Provence Prestige.

M. Marc TROUSSEL indique que dans le cadre de l'organisation du Téléthon prévu le 3 décembre prochain, une réunion sera organisée avec les associations le 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le onze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 octobre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Décision modificative – Budget supplémentaire (D)

Rapporteur : Max GILLES

Afin de procéder à l'inscription des résultats 2010, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 798 518,47 € conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses		
Article	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement 2010 reporté	594.671,81 €
2111	Acquisition de terrains	160.000,00 €
23185	Aménagement Av. Barbusse	304.000,00 €
2313	Travaux de menuiserie Salle des fêtes	21.000,00 €
23127	Travaux écoulement Gitans	- 75.000,00 €
231512	Travaux de voirie	- 206.153,34 €
TOTAL		798.518,47 €

Section d'investissement - Recettes		
Article	Libellé	Montant
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	532.518,47 €
2111	Acquisition de terrains	66.000,00 €
1323	Subvention Département / Tx Barbusse	200.000,00 €
TOTAL		798.518,47 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

1.2. Attribution d'une subvention à la commune par la Région d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Conseil Régional, celui-ci lors de sa session du 23 septembre dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier en date du 28 septembre dernier, M. le Sous-Préfet d'Arles nous a informés qu'au titre des dégâts occasionnés par les orages de septembre 2010, la Commune serait destinataire d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Chemin Saint Jean
- Chemin des Arènes
- Bassin de rétention route de Noves

Le montant des travaux retenus étant estimé par les services de l'Etat à 142 779 € sur lesquels une subvention d'un montant de 57 111,60 € soit 40% est accordée à la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec la DDTM pour définir les travaux à réaliser pour la remise en état du bassin de rétention et qu'une réunion est prévue sur place le 14 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement par l'Etat d'une subvention de 40% au titre du FSCT pour la réparation des dégâts causés par les inondations de septembre 2010 et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches.

1.4. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCRAD pour des travaux de voirie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Par courrier en date du 3 août 2011, M. le Président de la CCRAD a informé la Commune de la décision de principe d'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros aux communes via le principe du fonds de concours. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 152 616,00 €.

Le 7 septembre dernier, M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre, La Communauté a accepté ce projet et voté l'attribution de ce fonds de concours.

Pour la bonne forme, il convient de prendre une délibération concordante avec celle prise par le Conseil Communautaire.

M. le Maire expose au Conseil les modalités de répartition de l'enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros affectée aux fonds de concours aux communes :

- Répartition de 15% de l'enveloppe à parts égales entre les communes
- Répartition du reste de l'enveloppe selon les critères de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 152 616 € auprès de la CCRAD, pour le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

1.5. Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune d'Eyragues anime un blog internet auquel est attachée une photothèque hébergée par le site internet "phanfare.com". L'adhésion à ce site internet ne peut être réglée que par carte bancaire.

M. Michel LEYDET a procédé au règlement de cette adhésion par débit de sa carte personnelle le 16 août dernier pour un montant de 99,00 \$.

Cette dépense relevant de l'intérêt local, il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme à M. LEYDET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement des frais engagés par M. LEYDET pour l'adhésion de la Commune au site Internet "Phanfare.com".

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD - Présentation du rapport d'activité 2010 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports sont présentés en séance par M. le Maire et M. DELAIR.

M. le Maire rappelle que les dépôts sauvages font systématiquement l'objet de poursuites et que dans ce cadre plusieurs contrevenants ont été sanctionnés.

M. Michel GAVANON demande à ce que l'utilisation des composteurs individuels soit encouragée afin de diminuer les déchets verts retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Mme Madeleine JULLIAN signale que des dépôts sont effectués aux abords de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de la CCRAD ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2. Prime de fin d'année (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2010 était fixée à 958 € et considérant qu'il n'y a eu au cours de l'année aucune augmentation des salaires, il est proposé de maintenir le montant de la gratification 2011 à 958 €.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Le Conseil Municipal doit approuver le montant de la gratification 2011 à 958 € pour la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la reconduction du montant de la prime de fin d'année fixé à 958 € par agent.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange de terrains – JAUME (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Peupliers" et du futur bassin de rétention des Chênes Verts, un compromis de vente a été conclu avec Madame Suzanne JAUME épouse DURAND.

M. le Maire informe que le compromis signé avec Mme JAUME prévoit une réitération par acte authentique avant le 31 décembre 2011. Ce compromis prévoit la cession par Mme JAUME à la commune de la parcelle cadastrée section BT n° 71 d'une contenance de 01ha 39a 80ca et, en contrepartie, la remise par la Commune d'Eyragues de quatre parcelles d'une contenance totale de 32a 00ca formant quatre lots du lotissement "Les Peupliers" à réaliser par la Commune.

La parcelle BT 71 est estimée à une valeur vénale de 400.000,00 € (soit 28,61 € / m²).

Les quatre lots du lotissement à réaliser sont estimés à une valeur vénale de 100.000,00 € / lot (soit 125,00 € / m²).

L'échange foncier se réalisera donc sans soulte.

Les taxes et frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

Le conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Mme JAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme JAUME tel que présenté et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

3.2. Echange de terrains – SIMIAN (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune et Mme SIMIAN Christelle. Cet échange consiste en la remise par Mme SIMIAN d'une partie de la parcelle cadastrée section BW n°13 pour 1 179 m² moyennant la remise par la commune d'une parcelle de 1 000 m² dans le lotissement "La Fauvette" et la cession d'une partie de la parcelle BW n°109 pour 250 m².

M. le Maire indique que compte tenu du caractère naturel de ce secteur, de sa situation, il souhaite que ceux-ci soient classés en zone ND au POS (inconstructible) afin de préserver ce secteur, lieu de promenade des familles eyraguaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme SIMIAN tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.3. Cession de terrain La Sablière – M. BONAVIDA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BONAVIDA, domicilié à Saint Andiol en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

M. le Maire indique qu'il a reçu des demandes pour les 2 autres parcelles appartenant à la commune et que des visites des lieux ont été programmées avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BONAVIDA au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.4. Lotissement "La Fauvette" – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée pour la réalisation du Lotissement "La Fauvette".

Il est indiqué au Conseil que 4 candidats ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leurs offres et le coût de la prestation.

L'offre retenue après négociations est celle remise par la SCP ARNAL-PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement "La Fauvette" à la SCP ARNAL PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

3.5. Lancement d'une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau d'information vidéo (I)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Conseil est informé que suite à l'orage du 7 août dernier, le Panneau d'information vidéo est hors service. L'assurance de la Commune a été appelée en garantie et un expert a examiné le panneau et a conclu à l'attribution d'une indemnité d'un montant de 20 846,28 € correspondant au coût de remplacement à neuf vétusté déduite.

Une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau sera lancée incessamment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Location biennale des illuminations de Noël conclue avec la société LUMI MAGS pour un montant de 14.492,78 €TTC
- Acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour un montant de 115.573,30 € TTC

5. Divers

Mme Françoise BASNEL indique que la Caisse d'Allocations Familiales demande un engagement du Conseil Municipal en vue de la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles pour les activités de loisirs. Sans cet engagement, la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à instaurer une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation par M. BONAFOS d'un récital de poésie le 28 octobre prochain à 20h30 Salle Baudile Lagnel.

M. le Maire fait état des remerciements de l'association Espoir 13 pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune.

M. le Maire indique que le 15 octobre se tient le congrès départemental des pompiers et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

M. Patrick DELAIR indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'association des commerçants pour les illuminations de Noël des commerces.

M. David MARCEL demande si la société qui fournit la Mairie peut être mise en relation avec les commerçants.

M. DELAIR répond qu'il communiquera les coordonnées de l'entreprise.

Mme Yvette POURTIER fait état de l'opération "Brioche" et remercie les Eyraguais pour leur générosité. Elle indique également que le 15 octobre les participants à l'opération sont invités dans les locaux de l'association la Chrysalide.

Mme Yvette POURTIER donne le compte-rendu de la journée des correspondants défense qui s'est tenue le 4 octobre dernier en sous-préfecture d'Istres.

Mme Yvette POURTIER indique que dans le cadre des journées portes-ouvertes de la SPA de Salon de Provence, on lui a fait part de la problématique des chats errants et d'une demande d'organisation d'une opération de stérilisation des chats errants.

M. le Maire et le Conseil Municipal indiquent être défavorables à l'organisation d'une telle opération et précisent que c'est aux propriétaires de chats de prendre garde à leur divagation ainsi que de prévenir leur prolifération.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil des remerciements reçus de la part de la personne secourue lors de l'été grâce au signalement du service de portage à domicile et remercie cette personne pour le don de 50€ au profit du CCAS.

M. Vincent LESCOT fait part des félicitations des représentants de la Chambre de commerce pour la mise en œuvre de l'opération "Commerces en fêtes" et l'excellence de sa signalétique sur la Commune.

M. Michel GAVANON indique au Conseil que le site Internet a été profondément remanié et complété grâce à l'implication de Mme Aurélie CHOMETTE et propose de faire une présentation du site à destination des élus du Conseil le 8 novembre prochain à 18h30 avant la séance du Conseil.

M. Michel GAVANON indique que les soirées de Noël et des vœux sont en cours de préparation par la commission. Il rappelle que le prochain numéro de l'Eyraguen sortira à la mi-janvier et que des propositions de thèmes et d'articles sont les bienvenues.

M. Michel GAVANON indique que la soirée d'accueil des Nouveaux Eyraguais se tiendra le samedi 12 novembre à 18h30 en Mairie.

Mme Christiane MISTRAL indique que la décoration des balcons de la mairie et du bâtiment Baudile Lagnel est en cours de préparation. Elle indique également que la Commune sera représentée le 28 novembre à l'exposition de Provence Prestige.

M. Marc TROUSSEL indique que dans le cadre de l'organisation du Téléthon prévu le 3 décembre prochain, une réunion sera organisée avec les associations le 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze, le onze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 octobre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 0
Votes : 22

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières**1.1. Décision modificative – Budget supplémentaire (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Afin de procéder à l'inscription des résultats 2010, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 798 518,47 € conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses		
Article	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement 2010 reporté	594.671,81 €
2111	Acquisition de terrains	160.000,00 €
23185	Aménagement Av. Barbusse	304.000,00 €
2313	Travaux de menuiserie Salle des fêtes	21.000,00 €
23127	Travaux écoulement Gitans	- 75.000,00 €
231512	Travaux de voirie	- 206.153,34 €
TOTAL		798.518,47 €

Section d'investissement - Recettes		
Article	Libellé	Montant
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	532.518,47 €
2111	Acquisition de terrains	66.000,00 €
1323	Subvention Département / Tx Barbusse	200.000,00 €
TOTAL		798.518,47 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

1.2. Attribution d'une subvention à la commune par la Région d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Conseil Régional, celui-ci lors de sa session du 23 septembre dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier en date du 28 septembre dernier, M. le Sous-Préfet d'Arles nous a informés qu'au titre des dégâts occasionnés par les orages de septembre 2010, la Commune serait destinataire d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour la réalisation des travaux de réparation suivants :

- Chemin Saint Jean
- Chemin des Arènes
- Bassin de rétention route de Noves

Le montant des travaux retenus étant estimé par les services de l'Etat à 142 779 € sur lesquels une subvention d'un montant de 57 111,60 € soit 40% est accordée à la Commune.

M. le Maire informe le Conseil que des contacts ont été pris avec la DDTM pour définir les travaux à réaliser pour la remise en état du bassin de rétention et qu'une réunion est prévue sur place le 14 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le versement par l'Etat d'une subvention de 40% au titre du FSCT pour la réparation des dégâts causés par les inondations de septembre 2010 et autorise M. le Maire à engager toutes les démarches.

1.4. Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCRAD pour des travaux de voirie (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Par courrier en date du 3 août 2011, M. le Président de la CCRAD a informé la Commune de la décision de principe d'attribution d'une enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros aux communes via le principe du fonds de concours. L'enveloppe attribuée dans ce cadre à la Commune d'Eyragues s'élève à 152 616,00 €.

Le 7 septembre dernier, M. le Maire a proposé à la Communauté de financer sur ces crédits l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

Lors du Conseil Communautaire du 22 septembre, La Communauté a accepté ce projet et voté l'attribution de ce fonds de concours.

Pour la bonne forme, il convient de prendre une délibération concordante avec celle prise par le Conseil Communautaire.

M. le Maire expose au Conseil les modalités de répartition de l'enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros affectée aux fonds de concours aux communes :

- Répartition de 15% de l'enveloppe à parts égales entre les communes
- Répartition du reste de l'enveloppe selon les critères de la dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 152 616 € auprès de la CCRAD, pour le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Barbusse.

1.5. Remboursement de frais engagés par un élu pour le compte de la commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune d'Eyragues anime un blog internet auquel est attachée une photothèque hébergée par le site internet "phanfare.com". L'adhésion à ce site internet ne peut être réglée que par carte bancaire.

M. Michel LEYDET a procédé au règlement de cette adhésion par débit de sa carte personnelle le 16 août dernier pour un montant de 99,00 \$.

Cette dépense relevant de l'intérêt local, il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme à M. LEYDET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le remboursement des frais engagés par M. LEYDET pour l'adhésion de la Commune au site Internet "Phanfare.com".

2. Affaires administratives

2.1. CCRAD - Présentation du rapport d'activité 2010 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCRAD a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément aux dispositions du CGCT, ces rapports sont présentés en séance par M. le Maire et M. DELAIR.

M. le Maire rappelle que les dépôts sauvages font systématiquement l'objet de poursuites et que dans ce cadre plusieurs contrevenants ont été sanctionnés.

M. Michel GAVANON demande à ce que l'utilisation des composteurs individuels soit encouragée afin de diminuer les déchets verts retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Mme Madeleine JULLIAN signale que des dépôts sont effectués aux abords de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2010 de la CCRAD ainsi que du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2. Prime de fin d'année (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2010 était fixée à 958 € et considérant qu'il n'y a eu au cours de l'année aucune augmentation des salaires, il est proposé de maintenir le montant de la gratification 2011 à 958 €.

Cette prime est versée avec les rémunérations de novembre.

Le Conseil Municipal doit approuver le montant de la gratification 2011 à 958 € pour la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la reconduction du montant de la prime de fin d'année fixé à 958 € par agent.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange de terrains – JAUME (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Les Peupliers" et du futur bassin de rétention des Chênes Verts, un compromis de vente a été conclu avec Madame Suzanne JAUME épouse DURAND.

M. le Maire informe que le compromis signé avec Mme JAUME prévoit une réitération par acte authentique avant le 31 décembre 2011. Ce compromis prévoit la cession par Mme JAUME à la commune de la parcelle cadastrée section BT n° 71 d'une contenance de 01ha 39a 80ca et, en contrepartie, la remise par la Commune d'Eyragues de quatre parcelles d'une contenance totale de 32a 00ca formant quatre lots du lotissement "Les Peupliers" à réaliser par la Commune.

La parcelle BT 71 est estimée à une valeur vénale de 400.000,00 € (soit 28,61 € / m²).

Les quatre lots du lotissement à réaliser sont estimés à une valeur vénale de 100.000,00 € / lot (soit 125,00 € / m²).

L'échange foncier se réalisera donc sans soulte.

Les taxes et frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

Le conseil Municipal est appelé à approuver cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir avec Mme JAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme JAUME tel que présenté et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

3.2. Echange de terrains – SIMIAN (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil le projet d'échange de terrains entre la Commune et Mme SIMIAN Christelle. Cet échange consiste en la remise par Mme SIMIAN d'une partie de la parcelle cadastrée section BW n°13 pour 1 179 m² moyennant la remise par la commune d'une parcelle de 1 000 m² dans le lotissement "La Fauvette" et la cession d'une partie de la parcelle BW n°109 pour 250 m².

M. le Maire indique que compte tenu du caractère naturel de ce secteur, de sa situation, il souhaite que ceux-ci soient classés en zone ND au POS (inconstructible) afin de préserver ce secteur, lieu de promenade des familles eyraguaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange de terrain avec Mme SIMIAN tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.3. Cession de terrain La Sablière – M. BONAVIDA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil est informé de la proposition reçue de M. BONAVIDA, domicilié à Saint Andiol en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune d'une contenance de 3 000 m² moyennant un prix 270 000 € net vendeur.

Il est précisé que pour réaliser cette cession, la Commune devra préalablement procéder à la viabilisation de ce lotissement.

M. le Maire indique qu'il a reçu des demandes pour les 2 autres parcelles appartenant à la commune et que des visites des lieux ont été programmées avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la cession d'une parcelle de 3.000 m² sise Chemin de la Sablière à M. BONAVIDA au prix de 270.000 € tel que présenté et autorise M. le Maire à signer tout document dont l'acte authentique nécessaire à l'achèvement de cette affaire.

3.4. Lotissement "La Fauvette" – Choix du Maître d'œuvre (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil, une consultation de maîtrise d'œuvre a été initiée pour la réalisation du Lotissement "La Fauvette".

Il est indiqué au Conseil que 4 candidats ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des candidats sur la teneur de leurs offres et le coût de la prestation.

L'offre retenue après négociations est celle remise par la SCP ARNAL-PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement "La Fauvette" à la SCP ARNAL PITRAT pour un montant de 35.000 €HT.

3.5. Lancement d'une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau d'information vidéo (I)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Conseil est informé que suite à l'orage du 7 août dernier, le Panneau d'information vidéo est hors service. L'assurance de la Commune a été appelée en garantie et un expert a examiné le panneau et a conclu à l'attribution d'une indemnité d'un montant de 20 846,28 € correspondant au coût de remplacement à neuf vétusté déduite.

Une consultation en vue de la fourniture d'un nouveau panneau sera lancée incessamment.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Location biennale des illuminations de Noël conclue avec la société LUMI MAGS pour un montant de 14.492,78 €TTC
- Acquisition d'une balayeuse de voirie auprès de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour un montant de 115.573,30 € TTC

5. Divers

Mme Françoise BASNEL indique que la Caisse d'Allocations Familiales demande un engagement du Conseil Municipal en vue de la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles pour les activités de loisirs. Sans cet engagement, la participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne pourrait être versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à instaurer une tarification modulée en fonction de la capacité contributive des familles à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'organisation par M. BONAFOS d'un récital de poésie le 28 octobre prochain à 20h30 Salle Baudile Lagnel.

M. le Maire fait état des remerciements de l'association Espoir 13 pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune.

M. le Maire indique que le 15 octobre se tient le congrès départemental des pompiers et invite les conseillers intéressés à s'y rendre.

M. Patrick DELAIR indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'association des commerçants pour les illuminations de Noël des commerces.

M. David MARCEL demande si la société qui fournit la Mairie peut être mise en relation avec les commerçants.

M. DELAIR répond qu'il communiquera les coordonnées de l'entreprise.

Mme Yvette POURTIER fait état de l'opération "Brioche" et remercie les Eyraguais pour leur générosité. Elle indique également que le 15 octobre les participants à l'opération sont invités dans les locaux de l'association la Chrysalide.

Mme Yvette POURTIER donne le compte-rendu de la journée des correspondants défense qui s'est tenue le 4 octobre dernier en sous-préfecture d'Istres.

Mme Yvette POURTIER indique que dans le cadre des journées portes-ouvertes de la SPA de Salon de Provence, on lui a fait part de la problématique des chats errants et d'une demande d'organisation d'une opération de stérilisation des chats errants.

M. le Maire et le Conseil Municipal indiquent être défavorables à l'organisation d'une telle opération et précisent que c'est aux propriétaires de chats de prendre garde à leur divagation ainsi que de prévenir leur prolifération.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil des remerciements reçus de la part de la personne secourue lors de l'été grâce au signalement du service de portage à domicile et remercie cette personne pour le don de 50€ au profit du CCAS.

M. Vincent LESCOT fait part des félicitations des représentants de la Chambre de commerce pour la mise en œuvre de l'opération "Commerces en fêtes" et l'excellence de sa signalétique sur la Commune.

M. Michel GAVANON indique au Conseil que le site Internet a été profondément remanié et complété grâce à l'implication de Mme Aurélie CHOMETTE et propose de faire une présentation du site à destination des élus du Conseil le 8 novembre prochain à 18h30 avant la séance du Conseil.

M. Michel GAVANON indique que les soirées de Noël et des vœux sont en cours de préparation par la commission. Il rappelle que le prochain numéro de l'Eyraguen sortira à la mi-janvier et que des propositions de thèmes et d'articles sont les bienvenues.

M. Michel GAVANON indique que la soirée d'accueil des Nouveaux Eyraguais se tiendra le samedi 12 novembre à 18h30 en Mairie.

Mme Christiane MISTRAL indique que la décoration des balcons de la mairie et du bâtiment Baudile Lagnel est en cours de préparation. Elle indique également que la Commune sera représentée le 28 novembre à l'exposition de Provence Prestige.

M. Marc TROUSSEL indique que dans le cadre de l'organisation du Téléthon prévu le 3 décembre prochain, une réunion sera organisée avec les associations le 2 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES